Franchise à payer ?

Par Helene44120
Bonjour,
J'ai retrouvé une énorme bobine de cables encastrée dans ma voiture, devant chez moi. Cette bobine provient d'ur chantier proche de mon domicile et qui était sûrement mal sécurisé. Je pense qu'il s'agit d'un vol de nuit.
Sur cette bobine, il y avait le nom et prénom du propriétaire. Ce même propriétaire a également dénoncé une société (chantier en sous-traitance).
Je suis en tout-risque, je n'ai pas payé les réparations mais mon assurance me fait quand même payer la franchise ca les deux assurances (propriétaire et sous-traitant) se renvoient la balle.
L'entreprise n'avait-elle pas obligation de sécuriser son chantier et est-ce bien à moi de payer cette franchise à mor assurance même si nous avons des noms ?
Merci pour votre aide.
Hélène
Par morobar
Bonjour,

est-ce bien à moi de payer cette franchise à mon assurance même si nous avons des noms ? Oui tant que le responsable n'est pas identifié.

Il peut s'agir d'un vol avorté, auquel cas il est vraisemblable que vous ne récupérerez jamais la franchise.